

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux garantir de façon absolue que le gouvernement prendra en charge les frais juridiques de tous les citoyens qui invoqueront la Charte des droits pour défendre leurs droits. Cela nous entraînerait dans des dépenses faramineuses. Maintenant, si le député nous demande de nous pencher sur l'application d'une clause particulière, je suis tout disposé à aborder la question avec mon collègue, le ministre de la Justice.

Il ne fait aucun doute que des particuliers et des groupes en grand nombre vont prétendre que le gouvernement devrait prendre en charge la défense de leurs droits puisque nous avons maintenant une Charte des droits à part entière. J'ai bien peur que cela ne nous entraîne dans des dépenses que même le Trésor fédéral aurait bien du mal à supporter. Mais je suis tout disposé à examiner la question soulevée par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

* * *

L'EMPLOI**L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL—
L'AFFECTATION DE FONDS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il a annoncé récemment l'affectation de 270 millions de dollars à l'Aide au développement économique local, dont seulement 6 p. 100 à la Colombie-Britannique. Le ministre expliquerait-il pourquoi les emplois y ont si peu de priorité, alors que le chômage a plus que doublé depuis un an? Les industries forestières et minières ont mis à pied 50 p. 100 de leur main-d'œuvre et, dans ma circonscription de Vancouver-Est, comme dans beaucoup d'autres, les demandes d'assurance-chômage ont augmenté jusqu'à 240 p. 100. La plupart de ces gens-là n'ont plus droit à l'assurance-chômage et doivent se contenter d'allocations sociales. Le ministre expliquerait-il pourquoi nous avons reçu si peu de fonds et dirait-il ce qu'il entend faire à ce sujet?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous connaissons très bien les graves problèmes des gens de la Colombie-Britannique, surtout de ceux qui travaillent dans les industries minières et forestières. Je suis très étonné d'entendre le député dire que très peu de fonds ont été affectés, car, en réalité, nous avons augmenté les fonds destinés à la Colombie-Britannique de 162 p. 100, ce qui me paraît une contribution plutôt généreuse pour aider les chômeurs de cette province.

**LE RÔLE DES CONSEILS CONSULTATIFS LOCAUX CHARGÉS DE
RÉPARTIR LES FONDS**

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis quelques semaines, les sénateurs libéraux de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, sur les ordres des cabinets du ministre et du premier ministre, ont sorti l'assiette au beurre en distribuant dans des circonscriptions de l'opposition des fonds destinés au programme de stimulation d'emplois, faisant fi des priorités réelles établies par

les conseils consultatifs locaux, même malgré les objections des fonctionnaires locaux et régionaux.

Dans ces conditions, et compte tenu d'autres renseignements émanant de son ministère, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage de supprimer les conseils consultatifs locaux qui sont chargés de répartir les fonds affectés à l'Aide au développement économique local, et de revenir aux anciennes méthodes ruineuses et absurdes des libéraux et des conservateurs, qui consistent à distribuer les fonds arbitrairement et sans discernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, abstraction faite du verbiage, il reste que le système que nous avons mis en place il y a deux ans, après que le gouvernement précédent eut supprimé tous les programmes d'emplois directs, consistait à demander au bureau de la circonscription et au député de recommander les projets acceptables. Cette méthode est toujours en vigueur.

Je ne sais pas exactement à quoi veut en venir le député, si ce n'est que le ministre des Finances, au moment de l'affectation des crédits budgétaires, attribue certaines sommes pour des projets qui étaient en veilleuse et qui peuvent servir à créer des emplois. Il est normal que ce soit le ministre régional qui annonce ces projets.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES**ON DEMANDE UNE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES POUR
ÉTUDIER LES PROGRÈS DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ**

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Certains gouvernements provinciaux ont décidé de suivre la politique et le programme d'austérité du gouvernement fédéral, qui limitent à 6 et 5 p. 100 respectivement les augmentations salariales des deux prochaines années. Certaines provinces ont apporté quelques changements au programme, mais d'autres n'ont pas encore fait connaître leur position. Le premier ministre peut-il nous dire s'il envisage de rencontrer à nouveau les premiers ministres provinciaux dans un proche avenir, et surtout avant que la nouvelle session ne commence, le 27 octobre, afin, premièrement, d'informer collectivement les premiers ministres des progrès relatifs du programme d'austérité et, deuxièmement, de solliciter leur appui collectif et individuel à l'égard de ce programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de rencontrer les premiers ministres provinciaux avant leur réunion, prévue pour la fin août. Je n'ai pas l'intention de les rencontrer personnellement, mais je vais leur écrire. Lors de la dernière réunion, à la fin de juin, nous sommes convenus qu'il était inutile d'organiser une nouvelle réunion fédérale-provinciale des premiers ministres avant que mes homologues provinciaux ne se soient rencontrés à Halifax, la dernière semaine d'août. Il faut espérer que cette réunion sera suffisamment positive pour justifier une nouvelle rencontre à l'automne afin de discuter de cette question qui préoccupe le député et, j'espère, tous ses collègues de la Chambre. C'est pourquoi la réponse est donc: pas de réunion prévue, mais un échange de lettres dans le sens où le député le suggère.